Image not found or type unknown

Invitation salarié à un repas

Par **Rapido**, le **25/06/2014** à **22:30**

Bonjour ,je dirige une entreprise d'une quinzaine de personnes .je vais organiser un vendredi soir ,en dehors des horaires de travail ,un barbeçue avant le départ en congé .
Nous avons un salarié en arret de travail qui ne sera pas convie car relation conflictuelle.
Cela pose t il problème , est ce illegal ?
Faut il que j'organise le repas à titre prive pour éviter tous litiges.?
Cordialement

Par **P.M.**, le **26/06/2014** à **10:48**

Bonjour,
Les conflits se règlent normalement autrement et le salarié ne l'est peut être pas avec l'ensemble de l'entreprise...
Une telle exclusion d'une activité au sein de l'entreprise pourrait paraître discriminatoire...
A la limite, effectivement, vous êtes libre d'inviter qui vous voulez sur vos deniers personnels...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés